



## Vente liée prêt assurance

-----  
Par plagno

Bonjour,

Ma banque à modifié son offre de prêt lorsque je lui ai dit que j'allais prendre une autre assurance que la sienne. Résultat: augmentation du taux, des frais de dossier et de la garantie.

Aujourd'hui je suis pressé et le temps ne jouant pas en ma faveur je pensais prendre le prêt et faire jouer la loi Lagarde à mon renouvellement de contrat assurance. Mais les documentations de l'assurance de ma banque ne sont pas claires pour moi qui n'est pas l'habitude de ces textes. L'assureur qui m'a fourni la proposition que je souhaitai retenir me dit que cela ne marchera probablement pas et que c'est maintenant qu'il faut agir.

L'offre de la banque est valable jusqu'à vendredi, je ne sais pas trop quoi faire. Dois-je aller au conflit avec la banque au risque de perdre un taux intéressant ou signer et revenir à la charge l'année prochaine?

Merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par jury34

Bonjour,

A vous de choisir.

Si les obligations contractuelles ne sont pas respectées, effectivement, il faudra envisager mise en demeure et procédure judiciaire.

Cordialement